



## L'ADAPTATION DE VOTRE DOMICILE

L'ACTION SOCIALE DE LA CIPAV DÉPLOIE UN NOUVEAU DISPOSITIF AFIN DE VOUS ACCOMPAGNER DANS VOS DÉMARCHES POUR L'ADAPTATION DE VOTRE DOMICILE. NOUS PARTICIPONS ÉGALEMENT AU FINANCEMENT DE VOTRE PROJET.

### DE QUOI S'AGIT-IL ?

Dans le cadre du bien-vieillir, vous souhaitez réaliser des travaux pour vous permettre de rester à votre domicile le plus longtemps possible ?

La société **Bel'Avie**, mandatée par l'action sociale de la Cipav, vous accompagne dans vos démarches en vous assistant dans votre projet.

### COMMENT VOUS ACCOMPAGNE BEL'AVIE ?

Bel'Avie a pour but d'accompagner les personnes âgées à vivre en toute autonomie et en sécurité au sein de leur logement.

Dans le cadre de ce dispositif, Bel'Avie :

- o réalise un **diagnostic gratuit et complet** de vos besoins d'adaptation de votre domicile par un ergothérapeute ;
- o vous **accompagne dans vos démarches et recherches** des différents professionnels pouvant réaliser vos travaux d'adaptation ;
- o vous aide dans la **recherche de financement**, vous permettant de mener à bien votre projet.



### UNE PRISE EN CHARGE JUSQU'À 6 500 €

En fonction de votre revenu fiscal de référence figurant sur votre dernier avis d'imposition, l'action sociale de la Cipav finance la réalisation de vos travaux jusqu'à 6 500 € maximum.

Bel'Avie intervient également dans l'identification des autres organismes pouvant éventuellement participer au financement des travaux nécessaires à l'adaptation de votre logement (Agence nationale de l'habitat ou autre caisses complémentaires de retraite par exemple, et en fonction de votre situation et des critères d'éligibilité).

### QUELS TYPES DE TRAVAUX SONT PRIS EN CHARGE ?

Pour favoriser votre maintien à domicile le plus durablement possible, il est conseillé d'adapter le logement grâce à des aménagements qui correspondent à vos besoins. Souvent, pour donner suite aux préconisations d'un ergothérapeute, les aménagements liés à l'adaptation du domicile comprennent des travaux au niveau de différentes pièces : salle de bain, escalier, toilettes ou cuisine.

À titre d'exemple, les aménagements les plus demandés sont le monte-escalier et la transformation de la baignoire en douche.



VOUS ÊTES INTÉRESSÉS PAR LE DISPOSITIF PROPOSÉ ?

NOUS VOUS INVITONS À CONTACTER NOTRE PARTENAIRE BEL'AVIE DÈS À PRÉSENT :

 09 87 36 61 88

 [CIPAV@BEL-AVIE.COM](mailto:CIPAV@BEL-AVIE.COM)

## DÉTAILS DU DISPOSITIF :



**1**  
DIAGNOSTIC À DOMICILE RÉALISÉ  
GRATUITEMENT  
PAR UN ERGOTHÉRAPEUTE



**2**  
SI VOUS LE SOUHAITEZ, ACCOMPAGNEMENT  
PERSONNALISÉ DANS VOTRE PROJET  
D'ADAPTATION DE VOTRE DOMICILE

→ ACCOMPAGNEMENT DANS VOS RECHERCHES ET DÉMARCHES  
AUPRÈS DES DIFFÉRENTS PROFESSIONNELS POUVANT  
RÉALISER VOS TRAVAUX D'ADAPTATION

→ ACCOMPAGNEMENT DANS VOS RECHERCHES DE  
FINANCEMENT VOUS PERMETTANT DE MENER À BIEN  
VOTRE PROJET D'ADAPTATION



*Jusqu'à 6 500 €  
D'AIDES DE LA CIPAV*



**3**  
RÉALISATION DES TRAVAUX  
ET BILAN

SUIVEZ-NOUS :



**LACIPAV.FR**  
**ESPACE-PERSONNEL.LACIPAV.FR**